



**APROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le 17 juillet 2018 à 19 h 00.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Marc Ouellet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M <sup>me</sup> Linda Morin	siège #3
M <sup>me</sup> Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5
M. Jean-François Lauzier	Siège # 6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M<sup>me</sup> Stéphanie Readman, directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim, est présente à cette séance.

**NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÊTETÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.**

---

**CONSTATATION DE L'ENVOI DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du conseil et mention en est faite au procès-verbal.

**180-07-18**

---

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**181-07-18**

---

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 231-18 DÉCRÉTANT UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LA MUNICIPALISATION DU DOMAINE ALOUETTE AU MONTANT DE 1 032 730.42 \$, REMBOURSABLE EN 20 ANS**

**CONSIDÉRANT QU'**un règlement portant le numéro 231-18 décrétant un règlement d'emprunt concernant la municipalisation du domaine Alouette au montant de 1 032 730.42 \$, remboursable en 20 ans a été adopté le 22 mai 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de fournir dans l'article 2 du règlement une description technique des parties du lot # 4 908 025 que la municipalité désire acquérir;

**CONSIDÉRANT QU'**une description technique a été produite par Champagne et Matte, Arpenteurs-géomètres en date du 13 juillet 2018 portant le numéro de minute 1894;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil municipal de Sainte-Christine-d'Auvergne modifient le règlement portant le numéro 231-18 décrétant un règlement d'emprunt concernant la municipalisation du domaine Alouette au montant de 1 032 730.42 \$, remboursable en 20 ans afin d'y ajouter dans l'article 2 l'alinéa suivant :

Le conseil est également autorisé à acquérir, pour les fins du présent règlement, de gré à gré ou par expropriation, les lots 4 909 424 et 4 909 425 et la partie de lot 4 908 025, telle qu'elle apparaît à la description technique de M. Frédéric Matte, arpenteur, en date du 13 juillet 2018, portant le numéro de minute 1894, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « A ».

---

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions de cette séance porte exclusivement sur les points à l'ordre du jour.

*(Temps alloué : 30 minutes)*  
*Début : 19 h 04 - Fin : 19 h 07*

Une personne s'est prévalu de son droit à ce moment.  
- Monsieur Gérard Desaulniers

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.ste-christine-gc.ca](http://www.ste-christine-gc.ca).

---

**182-07-18**

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé de lever l'assemblée à 19 heures 07 minutes par Mme Sylvie Duchesneau.

---

Raymond Francoeur  
**Maire**

---

Stéphanie Readman  
**Directrice générale, secrétaire-trésorière  
par intérim**